



RESOLUTION

Le Conseil d'Etat doit engager, sans délai, une action vigoureuse en faveur des infrastructures de transports de la Côte.

Les Autorités et les habitants des quarante-sept communes du district de Nyon sont fâchés de la situation actuelle en matière d'infrastructures de transports. Ils constatent que les actions du Conseil d'Etat en faveur de l'amélioration de ces infrastructures sont confuses, contradictoires et dans l'ensemble beaucoup trop timorées.

Force est de constater que le district de Nyon constitue la région de Suisse dans laquelle est observée l'évolution démographique la plus importante du pays depuis bientôt cinq décennies. Comparativement à d'autres régions du pays, nous relevons que les infrastructures n'ont pas réellement évolué depuis la réalisation de l'autoroute, alors que la population a plus que triplé. La conséquence de cette situation a été un développement du transport individuel motorisé difficile à juguler. En matière d'infrastructures ferroviaires, nous avons plus de trente années de retard !

Nous nous organisons résolument dans notre région en matière de planification, de développement socioéconomique du territoire et de promotion d'une mobilité durable. Ces efforts peuvent se révéler vains, si l'ensemble des infrastructures adaptées ne suivent pas particulièrement l'offre des CFF et des bus régionaux.

Nous pouvons comprendre le souci du Conseil d'Etat de répartir ses efforts dans le canton, toutefois nous relevons avec inquiétude son manque d'engagement patent en faveur de l'Ouest vaudois.

Hier comme aujourd'hui, nous observons que certaines régions et cantons sont capables d'infléchir certaines décisions ou orientations prises au niveau de la Confédération.

Nous exigeons que notre exécutif cantonal entreprenne une démarche vigoureuse auprès des Autorités fédérales pour inverser les décisions prises en faveur des infrastructures ferroviaires, en particulier la troisième voie.

Nous revendiquons également que le Conseil d'Etat, en partenariat avec la région, engage un plan drastique de mesures au niveau cantonal, même s'il s'agit d'innover en termes de procédure, pour anticiper la réalisation des infrastructures nationales.

Les quarante-sept communes du district

Le 12 avril 2008

